



49^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela

Genève, le 18 mars 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Mission d'établissement des faits pour sa présentation. Le travail d'enquête mené par la Mission, ainsi que le suivi de la situation et le soutien technique apporté par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur place, contribuent de manière essentielle à informer la communauté internationale, lutter contre l'impunité et améliorer la situation dans certains domaines.

Tant la Mission d'établissement des faits, que le Haut-Commissariat, ont mis en évidence le rétrécissement continu de l'espace de la société civile au Venezuela et la manière dont l'appareil judiciaire est détourné pour en faire un instrument de répression. Les restrictions continues aux libertés fondamentales, dont le droit à la liberté d'expression, entravent le chemin vers une sortie de crise. Enfin, les cas d'arrestations arbitraires, de torture et de mauvais traitement restent nombreux.

Face à cette situation très préoccupante, la Suisse exhorte les autorités vénézuéliennes à tout mettre en œuvre pour respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et s'assurer que les violations commises ne restent pas impunies. Dans cette optique, la Suisse salue la signature en novembre 2021 d'un protocole d'assistance mutuelle entre la Cour pénale internationale et le Venezuela.

Madame, Monsieur, les membres de la Mission,

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre collaboration avec la CPI?

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny